

Nombre des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19
Date de la convocation : 21 avril 2021

Conseillers présents et représentés : 19

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMPTE-RENDU**

Sous la présidence de Mme Viviane KERN, Maire, étaient présents :

MM. Céline TIOUTIOU, Laurent HAHN, Sandra POISSON, Cédric ROSIN, adjoints au Maire

MM. Christine MULLER, William CONRAD, Brice HUGELE, Bernard ANDRES-KUHN, Fabrice ADAM, Annick HOLLNER, Manuel DERMIGNY, Maria-Paola HUBER, Yolande BECKER, Catherine SCHNEIDER, Sabine COUTURIER, MOMMER Monique, Marc KIM, Christian SELLINI.

Rajout de point : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Madame KERN remercie les membres pour leur présence pour cette séance pour revoter les taux d'imposition.

Elle demande de rajouter un point à l'ordre du jour : ouverture d'une ligne de trésorerie

L'assemblée, à l'unanimité, approuve le rajout du point à l'ordre du jour.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ORDRE DU JOUR**I. Fonctionnement de l'assemblée**

A. Désignation du secrétaire de séance,

II. Finances locales

A. Taux d'imposition 2021,

B. Ouverture d'une ligne de trésorerie

III. Divers et informations diverses

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

I - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**A. SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Catherine SCHNEIDER est désignée secrétaire de séance.

II – FINANCES LOCALES**A. Taux d'imposition 2021**

Lors de la dernière séance du conseil municipal du 24 mars 2021, les taux d'imposition avaient été votés.

Les membres avaient décidé une augmentation de 10 % des taux communaux :

- Taxe foncier bâti 9,00 %

- Taxe foncier non bâti 39,07 %

Les services de la Préfecture considèrent le vote des taux 2021 inexact, car l'augmentation doit également s'appliquer sur la part départementale que la commune va percevoir.

En effet, à partir de cette année la commune ne percevra plus la taxe d'habitation.

En contrepartie, le produit de la taxe départementale foncier bâti est transféré aux communes (13,17 %).

Il faut refaire un vote des taxes avant le 15 mai 2021, pour pouvoir bénéficier de l'augmentation pour 2021.

Le nouveau taux de référence de la taxe foncier bâti est de 21,35 % (taux communal 8,18 % + taux départemental 13,17 %).

Le Conseil Municipal décide, par vote de 15 voix pour et 4 abstentions, de fixer les taux d'imposition pour 2021 comme suit :

- Taxe foncier bâti 22,42 %
- Taxe foncier non bâti 37,30 %

M. Marc KIM demande des explications complémentaires concernant le coefficient réducteur. Cette somme a été communiquée par les services de l'Etat. Les instructions et documents de l'Etat étaient parvenus en mairie peu de jours après la séance du conseil municipal du 24 mars 2021.

Mme Annick HOLLNER demande comment se présente la feuille d'impôt pour les particuliers. Il n'y aura qu'une ligne pour la cotisation pour la taxe foncière avec le nouveau taux (plus de rubrique taux départemental).

M. Bernard ANDRES-KUHN précise que certaines communes aux alentours auront encore un taux bien plus élevé. Il faudra bien communiquer aux habitants les modalités de cette réforme des taxes pour bien faire comprendre ce nouveau taux de la taxe foncière.

B. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Les travaux de reconstruction de la maison anciennement Heschung et d'aménagement du port sont pratiquement achevés. Les marchés vont être soldés prochainement.

Pour ces investissements, la commune bénéficie de subventions de l'Etat, du Conseil Départemental, Leader et de VNF pour un montant d'environ 310 000 €.

Les demandes de versement de ces subventions ont été effectuées, mais les délais d'attribution sont relativement longs. La somme perçue des subventions est à ce jour de 68 000 € ; il reste à percevoir une importante somme de près de 245 000 €.

Néanmoins, la trésorerie actuelle ne permet pas de faire face à ces dépenses.

Il est proposé de prévoir l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 €, dans l'attente du versement des prochains acomptes des subventions.

La Caisse d'Epargne a fait parvenir la proposition la plus intéressante.

Après discussion et vote de 16 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal décide de valider la proposition de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

Montant : 100 000 €

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : €STR + marge 0,60 % (€STR du 27/04/2021 : -0,57 %)

Si l'€STR est négatif il sera réputé à 0 – soit à ce jour : 0,60 %

Paiement des intérêts : chaque trimestre civil

Commission d'engagement : 250 €

Commission de non utilisation : 0,10 % annuel (en fonction du montant non utilisé)

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires.

M. Marc KIM souligne qu'une première ligne de trésorerie a déjà été ouverte pour un montant de 150 000 €.

Mme Monique MOMMER pense que l'état de la dette sera augmenté. Les lignes de trésorerie ne rentrent pas en compte pour la dette ; elles sont réalisées à court terme et normalement remboursées dans l'intervalle de 1 à 2 ans.

V – DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

• Elections départementales et régionales :

Madame KERN rappelle aux conseillers que les élections départementales et régionales se dérouleront le 20 et 27 juin 2021.

Le gouvernement souhaite que les personnes chargées de la tenue des bureaux de vote soient vaccinées. A défaut, il est conseillé que les personnes réalisent un test 48 heures avant le scrutin.

Les maires devront remettre au préfet une liste des membres prévus pour les bureaux de vote, à vacciner. Ces personnes seront prioritaires à la vaccination.

Comme pour les précédents scrutins, les conseillers municipaux et le personnel communal vont être sollicités pour les tenues des bureaux de vote. Pour cette année particulière, les présidents des associations et les membres de leurs comités vont être contactés pour leur proposer de participer aux opérations durant les 2 journées des 20 et 27 juin.

Prochaine séance : 26 mai 2021

Séance close à : 18h30

FEUILLE D'EMARGEMENT
ORDRE DU JOUR**I. Fonctionnement de l'assemblée**

A. Désignation du secrétaire de séance,

II. Finances locales

A. Taux d'imposition 2021,

B. Ouverture d'une ligne de trésorerie

III. Divers et informations diverses

Viviane KERN		Annick HOLLNER	
Céline TIOUOUI		Brice HUGELE	
Laurent HAHN		Catherine SCHNEIDER	
Sandra POISSON		William CONRAD	
Cédric ROSIN		Maria-Paola HUBER	
Manuel DERMIGNY		Monique MOMMER	
Christine MULLER		Marc KIM	
Bernard ANDRES - KUHN		Sabine COUTURIER	
Yolande BECKER		Christian SELLINI	
Fabrice ADAM			